

## Rapport du Président

Séance Publique du  
mercredi 7 décembre 2011

### Service instructeur

Service de l'Action Internationale,  
Transfrontalière et Européenne

11<sup>ème</sup> Commission –  
N° CG-2011-5-11-1

### Service consulté

## BUDGET PRIMITIF 2012 ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Résumé : Dans le cadre de la politique F01 « Aménagement du territoire », le budget consacré à l'Action Transfrontalière, Européenne et Internationale s'élève à 474 000 € (399 000 € au titre du fonctionnement et 75 000 € en investissement). Les recettes sont évaluées à 114 000 €.

Le soutien départemental au titre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale s'inscrit actuellement dans les programmes suivants :

- F012 : Coopération transfrontalière et européenne,
- F014 : Coopération internationale,
- F015 : Prospectives, aménagements.

### **DEPENSES : 474 000 €**

**Tableau récapitulatif**

	AE	AP	CP		TOTAL CP BP 2012
			I	F	
Programme F012	68 800 €	0 €	0 €	305 200 €	305 200 €
Programme F014	0 €	70 000 €	60 000 €	71 100 €	131 100 €
Programme F015	0 €	0 €	15 000 €	22 700 €	37 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 800 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>399 000 €</b>	<b>474 000 €</b>
	<b>138 800 €</b>				

Je vous propose d'envisager dans le présent rapport les actions et les crédits relatifs à cette politique, détaillés dans les paragraphes suivants :

**I. PROGRAMME F012 – "COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET EUROPÉENNE"**

	AE	CP		Total CP BP 2012
		I	F	
Programme F012	68 800 €		305 200 €	305 200 €

**F812/2678 – Coopération transfrontalière et européenne pluriannuelle : 195 550 €**

La poursuite de nouveaux projets (Interreg IV et autres) et la participation du Département au fonctionnement de divers organismes transfrontaliers et européens, sur la base de conventions pluriannuelles, nécessitent l'inscription d'une autorisation d'engagement de 68 800 € et de crédits de paiement de 195 550 €. Sont ainsi concernés :

- Le "Fonds commun de coopération de la Conférence du Rhin Supérieur", destiné à soutenir des projets transfrontaliers qui serviront au positionnement du Rhin supérieur en tant que Région Métropolitaine modèle. Ce fonds sera reconduit après 2012 pour une durée encore indéterminée. Il n'est pas prévu d'augmenter la participation départementale.
- Le poste de Coordonnateur pour la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMT), dont l'une des principales missions est d'assurer la circulation d'informations et la concertation entre les acteurs composant le pilier « Politique ». La création de ce poste a permis de mettre en place plusieurs actions majeures en 2011 : on peut citer à titre d'exemple la création du site Internet dédié à la RMT, l'élaboration d'une stratégie de communication (supports visuels, etc.) ou l'organisation de la première réunion du Comité politique, etc. En 2012, ces actions devraient se poursuivre à travers une rencontre avec le Commissaire européen J. HAHN, la poursuite du lobbying transfrontalier auprès des institutions de Bruxelles, l'organisation d'un 13<sup>ème</sup> Congrès Tripartite dédié à la société civile ou la révision de la stratégie de la RMT, etc.
- L'Infobest Vogelgrun/Breisach, instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières ouverte aux citoyens (convention 2010-2013).
- L'association "Conseil Social et Economique de la Regio" (CSER) qui a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future.
- Le Bureau Alsace/APA-Service (BAB)

Le Département est l'un des 9 cofinanceurs du Bureau Alsace de Bruxelles. Cette structure est la représentation unique des collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes. Il a pour mission d'informer ses partenaires sur les institutions et les politiques européennes, de les conseiller et de les aider au montage de projets dans le cadre de programmes communautaires, d'organiser l'accueil de délégations, de représenter les intérêts de ses partenaires à Bruxelles et de former agents et élus aux thématiques européennes. Des priorités et un programme de travail sont définis chaque année.

Pour l'année 2012, et conformément à la convention de partenariat triennale 2011/2013, il est proposé de reconduire le montant accordé en 2011, à savoir 71 400 €.

- L'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) (2011-2013)

L'Eurodistrict Trinational de Bâle est chargé de la mise en œuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou de transports publics.

La convention 2011-2013 s'élève à 315 000 € dont 157 500 € pour la partie suisse et 78 750 € pour les parties allemande et française. La contribution départementale pour l'exercice 2012 s'élève à 21 200 €.

- L'assistance technique au programme Interreg IV A (2008-2015)

Le projet "Assistance technique" vise à mettre en place les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'exécution des tâches administratives et financières de gestion, d'animation, de suivi, d'évaluation, de promotion et d'information du programme de coopération transfrontalière Interreg IV-A Rhin Supérieur, réalisées par le Secrétariat Technique Commun (STC – basé à la Région Alsace), l'Autorité de gestion (le Conseil Régional d'Alsace), et l'Autorité de paiement (Caisse des Dépôts et Consignations). Sur la période 2008-2015, son coût global s'élève à 5 731 183 €, et la contribution du Département du Haut-Rhin est de 180 091 € (22 500 € par an de 2008 à 2014, le solde étant versé en 2015).

- Le Fonds microprojets Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald

Ce fonds permet de faire bénéficier des projets citoyens transfrontaliers (d'un budget maximal de 80 000 €) d'un cofinancement Interreg de 50% auquel ils n'auraient en principe pas accès du fait de leur trop faible ampleur. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, assisté par le Département du Haut-Rhin. Le territoire de ce fonds, intitulé « *Projets citoyens transfrontaliers / Grenzüberschreitende Bürgerprojekte* », recouvre le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald et le Haut-Rhin, mais également un espace de voisinage qui peut être aidé sous certaines conditions.

Pour un budget global de 515 100 €, la participation du Conseil Général prend la forme d'un soutien de 15 250 € sur la période 2011-2013 (6 000 € en 2011, 6 000 € en 2012, puis le solde à la clôture du projet), versés au Landkreis afin de financer principalement les prestations administratives externes (audit...), et de moyens humains, avec 8 % d'un poste au SAT, soit une contribution nette de 1 600 € par an de frais de personnel (après déduction des 50 % remboursés par Interreg).

- Le Fonds micro-projets ETB

Ce fonds est similaire à celui mis en place avec le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, mais il est porté par l'Eurodistrict Trinational de Bâle. Sur la période 2012-2014, la participation départementale est de 18 000 € (soit 6 000 € par an), répartie en 16 200 € versés dans le cadre de la convention Interreg, et 1 800 € de soutien direct à l'ETB afin de lui permettre d'atteindre les 5 % de fonds propres requis par Interreg. La participation 2012 est donc de 5 400 € dans le cadre du projet et de 600 € séparément à l'ETB.

- D'autres projets Interreg IV A

Il est proposé de prévoir des crédits pour soutenir l'un ou l'autre projet Interreg IV A supplémentaire qui au regard de son objet serait intéressant pour le Département.

### **F712/2677 - Soutien aux organismes transfrontaliers : 24 550 €**

Le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement du Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur sur la base d'une convention couvrant la période 2007 à 2012. Le Secrétariat Commun assure le suivi des travaux de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS), instance institutionnelle chargée de débattre des questions liées notamment au développement de cet espace trinational dans des domaines aussi divers que l'économie, l'aménagement du territoire, l'éducation ou les transports. Les groupes de travail et d'experts de la CRS rassemblent 600 experts issus du Pays de Bade, du Nord du Palatinat, de la Suisse du Nord-Ouest et d'Alsace.

Il y a également lieu d'inscrire la participation départementale à l'Infobest Palmrain, instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières ouverte aux citoyens du sud du Rhin Supérieur, dont la convention couvre la période 2011-2013. La contribution annuelle du Département est de 44 379, 75 €. Cette participation est directement affectée à la rémunération du chargé de mission français recruté par le Département (budget de la Direction des Ressources Humaines). Le solde éventuel fait l'objet d'un versement (budget du Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne) au budget global de l'Infobest, sur la base d'un état annuel des dépenses de personnel engagées.

### **F712/2677 - Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières : 20 000 €**

Il est proposé de maintenir les crédits inscrits en 2011 d'un montant de 20 000 € afin de soutenir des petits projets de coopération transfrontaliers locaux, notamment associatifs et communaux. En 2011, 8 projets ont pu bénéficier d'une participation départementale (montant moyen : 2 000 €), dans les domaines suivants : culture, jeunesse, sport et tourisme.

### **F712/2677 - Politiques Européennes - fonctionnement annuel : 13 000 €**

Il vous est proposé d'inscrire la somme de 13 000 € au titre des politiques européennes pour soutenir l'information sur l'Europe et la participation à des projets européens :

- Participation au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)

Le CIIE est une association qui a pour mission d'informer le grand public et le public averti sur les institutions et les politiques européennes par la mise à disposition de brochures, la mise en place d'expositions, la réalisation d'animations scolaires, l'organisation de conférences-débats et la création d'outils pédagogiques.

La subvention départementale permet au CIIE de poursuivre et de renforcer ses activités dans le Haut-Rhin (animations dans les collèges et dans les territoires, actions de sensibilisation du grand public, projet spécifique impliquant des collégiens, mise à disposition de matériel ressource...). Les actions à mener sont définies chaque année.

- Participation à des projets européens

Il est proposé de prévoir des crédits pour pouvoir soutenir l'un ou l'autre projet européen qui ne rentrerait dans aucune ligne de financement thématique spécifique, mais qui au regard de son objet serait intéressant pour le Département.

### **F612/2676 – Mission Europe : 3 000 €**

Le budget total de fonctionnement de la Mission Europe pour 2012 s'élève à 3 000 €.

Ces crédits témoignent de la volonté d'inscrire la réflexion européenne dans l'administration départementale.

Ce total correspond aux crédits prévus pour les frais liés à l'organisation de manifestations, pour le fonctionnement du réseau des référents Europe et pour des prestations externes diverses (traduction, expertise ponctuelle...).

### **F612/2676 – "Projet pour le Haut-Rhin – Assistance au Groupe de Projet n° 4 "Coopération transfrontalière" : 10 000 €**

Afin de poursuivre le travail réalisé par le Groupe de Projet n° 4 "Coopération transfrontalière", il est proposé d'inscrire des crédits de paiement en fonctionnement d'un montant de 10 000 €.

Il s'agira plus particulièrement d'approfondir certains aspects spécifiques de l'effet frontière qui désavantagent le territoire haut-rhinois par rapport à la Suisse et à l'Allemagne, et plus particulièrement le marché de l'emploi, la fiscalité, etc. ou de permettre de lancer quelques échanges avec un territoire frontalier soumis à des problématiques similaires à celles rencontrées dans le Rhin Supérieur (par exemple, IBA Emscher Park).

### **F612/2676 - Formations et rencontres transfrontalières : 19 000 €**

Il est proposé d'inscrire 19 000 € pour l'organisation de formations pour les Conseillers Généraux - dont les cours d'allemand, et pour l'organisation de rencontres, visites ou séminaires transfrontaliers.

### **F612/2676 – Cotisations à divers organismes transfrontaliers et européens dont le Département est membre : 12 100 €**

- Cotisation à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Le Département du Haut-Rhin est membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) depuis 2006. Il s'agit d'une association fédérant de nombreux ministères et structures françaises et limitrophes menant des opérations de coopération transfrontalière. Elle leur apporte, entre autres, une expertise et une veille sur l'évolution du contexte de la coopération en France et en Europe et propose un inventaire détaillé de tous les projets transfrontaliers touchant les frontières françaises. Le Conseil Général est représenté au Bureau et au Conseil d'Administration de la MOT par le Président.

- Cotisation au Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein

Le Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein a pour objectifs de favoriser les échanges économiques, culturels et relationnels entre ses membres et de soutenir les projets transfrontaliers dans ces domaines.

- Cotisation au Conseil de la Regio TriRhena

Le Conseil de la Regio TriRhena est l'instance de coopération transfrontalière faîtière des trois associations Regio de Suisse, d'Allemagne et de France.

- Cotisation à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE)

Cette association est un réseau de coordination, d'information et de conseil sur les politiques européennes ayant des incidences au niveau local, représentant les collectivités territoriales au niveau européen.

### **F612/2676 – Hébergement du site Internet "2 Rives, 3 Ponts" : 300 €**

Le projet "2 Rives, 3 Ponts, Mille choses à découvrir" a permis, avec l'aide d'Interreg et sous maîtrise d'ouvrage départementale, la mise en place d'itinéraires cyclables transfrontaliers. Le site Internet, créé en 2007, présente les différents parcours identifiés et permet de les faire connaître à un très large public. Les frais liés à son hébergement doivent être acquittés tous les ans.

### **F612/2676 – Traduction et interprétariat : 8 000 €**

Il est proposé d'inscrire un montant de 8 000 € sur cette ligne budgétaire pour l'année 2012 pour couvrir les frais de traduction de documents et d'interprétariat dans le cadre de la coopération transfrontalière et européenne (allemand, anglais, polonais).

## **II. PROGRAMME F014 – "Coopération internationale"**

	AP	CP		Total CP BP 2012
		I	F	
Programme F014	70 000 €	60 000 €	71 100 €	131 100 €

### **F214/2682 et F714/2687 - Poursuite des partenariats existants et soutien aux associations locales**

#### **a. Investissement :**

- AP nouvelle 2012 : inscription de 70 000 € en autorisation de programme et de 10 000 € en crédits de paiement.
- AP anciennes : inscription de 50 000 € en crédits de paiement.

#### **b. Fonctionnement :**

- Inscription de 60 000 € en crédits de paiement.

Dans le cadre de ce programme, il s'agit de poursuivre la politique de coopération décentralisée et l'appui aux associations locales menant un projet dans le périmètre administratif des collectivités étrangères avec lesquelles le Département a signé une convention de partenariat. Les axes de travail proposés sont les suivants :

#### **1. Partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne**

Depuis 2001, le Département est partenaire du Powiat de Wroclaw (Pologne). En 2012, il est notamment prévu l'accueil d'une délégation polonaise dans le Haut-Rhin pour un échange d'expériences sur le thème du tourisme et de la gestion de déchets.

#### **2. Partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali.**

Depuis 2006, le Conseil Général conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au Mali basé sur le développement agricole, l'hydraulique rurale, le soutien aux structures d'enseignement, en particulier les collèges, ainsi que sur le renforcement des compétences du Conseil du Cercle de Yanfolila. Cette coopération est menée avec l'appui de l'Institut Régional de Coopération Développement – Alsace (IRCOD) et l'Association "Agriculteurs Français et Développement International" (AFDI68).

En 2011, le Cercle de Yanfolila a bénéficié d'un appui à la mise en œuvre de son plan de développement. Diverses actions ont été réalisées (équipement en mobilier et en matériel didactique de 27 écoles de second degré, formation d'élu du Cercle et de techniciens).

Pour 2012, il est prévu de poursuivre ce partenariat, en particulier dans les domaines de l'hydraulique (construction d'une 2<sup>ème</sup> retenue d'eau) et de l'éducation (réhabilitations d'écoles de second cycle).

### 3. Partenariat avec le Land de Basse-Autriche

Depuis 2008, le Conseil Général est également partenaire du Land de Basse-Autriche.

### 4. Partenariat avec la Région d'Omusati en Namibie et le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian en Espagne

En 2009, le Département a signé un accord de coopération tripartite avec la Région d'Omusati en Namibie et le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian en Espagne.

En 2011, la nouvelle ambassadrice de Namibie en France a été accueillie au Conseil Général. Des projets de développement sont à l'étude, entre autres la mise en place de chambres froides pour la conservation d'aliments afin d'augmenter l'autonomie alimentaire de la Région d'Omusati.

### 5. Solidarité avec Haïti

Par délibération du 5 novembre 2010, le Département du Haut-Rhin a donné un accord de principe pour contribuer à la reconstruction d'Haïti par la mise en œuvre d'une initiative de solidarité dans le domaine de la petite enfance, compétence départementale, avec la ville de Jacmel, en partenariat avec l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) et les communes partenaires du Haut-Rhin.

Le montant de la contribution départementale sera défini à réception des résultats de l'étude financière et technique en cours pour la réhabilitation ou la reconstruction de bâtiments endommagés.

### 6. Soutien aux associations locales

Il est proposé de poursuivre le soutien départemental à des initiatives locales sur la base des critères d'éligibilité des projets d'aide au développement et ceux relatifs à l'intégration des nouveaux membres de l'Union européenne, approuvés par l'Assemblée en juin 2010.

## **F614/2686 - Frais partenariats internationaux : 10 000 €**

Des crédits d'un montant de 10 000 € sont également prévus pour les missions organisées dans le cadre des partenariats énoncés ci-dessus (hébergement, restauration, transport dans le département, cadeaux).

## **F614/2686 – Cotisation à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) : 100 €**

L'IRCOD met ses compétences à la disposition du Département pour toute question relative à la coopération décentralisée et l'accompagne dans la conduite de son partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

### **F614/2686 – Cotisation à l'association "Institut Confucius d'Alsace" : 1 000 €**

Les Instituts Confucius, à l'image des *Alliances Françaises*, permettent de promouvoir la culture chinoise dans le monde, en proposant notamment des cours de chinois (mandarin). L'Institut Confucius d'Alsace a ouvert ses portes à la rentrée 2009 à Strasbourg, sous l'égide de la Région Alsace. Le Département du Haut-Rhin est membre fondateur de l'association assurant la gestion de la structure, et verse à ce titre à l'association une cotisation de 1 000 € par an.

### **III. PROGRAMME F015 – "Prospectives, Aménagement"**

	AE	AP	CP		TOTAL CP BP 2012
			I	F	
Programme F015	0 €	0 €	15 000 €	22 700 €	37 700 €

### **F615/2696 – Cotisation à l'Association "Eurodistrict Trinational de Bâle" (ETB)**

La cotisation à l'association ETB s'élèvera à 200 € en 2012.

### **F815/2698 et F115/2691 – "Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur"**

#### **• Fonctionnement**

Le projet "Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur" (SIGRS) est reconduit sur la période 2011-2014, dans le cadre d'un projet Interreg IV A intitulé "[X-Border SIGRS, l'information géographique au service d'une RMT innovante et proche des citoyens]", dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage jusqu'au 30 juin 2014.

Il est nécessaire d'inscrire pour 2012 des crédits de paiement de dépenses pour un montant de 22 500 €.

Ces dépenses sont couvertes en grande partie par les contributions des autres partenaires, dont l'Union Européenne (dont la participation totale prévue s'élève à 144 000 €), inscrites en recettes de fonctionnement auxquelles vient s'ajouter la quote-part départementale à hauteur de 18 000 €

#### **• Investissement**

Pour ce même projet, il s'agit d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 15 000 € afin de pourvoir aux besoins du projet en matière d'achat de données géographiques.

Ici également, les dépenses sont couvertes en grande partie par les participations des autres partenaires, dont l'Union Européenne, inscrites en recettes, auxquelles vient s'ajouter la quote-part départementale.

Dans le cadre de son nouveau projet Interreg pour la période 2011-2014, outre les objectifs techniques initiaux (constitution d'une banque de données transfrontalières régulièrement actualisées au service de l'observation de l'espace du Rhin Supérieur), le SIGRS tend à :

- mieux respecter les législations européennes et en particulier la Directive « INSPIRE », qui énonce plusieurs règles pour échanger des données géographiques plus aisément,
- améliorer son positionnement au niveau local, national et européen à travers la constitution d'un réseau expansif d'acteurs,
- faciliter son appropriation par les citoyens, à travers notamment la publication de cartes didactiques, de journées portes ouvertes, etc.



## **RECETTES : 114 000 €**

### **Tableau récapitulatif**

	AE	AP	CP		TOTAL CP BP 2012
			I	F	
Programme F015	0 €	0 €	9 500 €	104 500 €	114 000 €
	0 €				

Les recettes prévues d'un montant total de 114 000 € concernent le projet "[X-Border SIGRS, l'information géographique au service d'une RMT innovante et proche des citoyens]", dont le Département est maître d'ouvrage. Elles constituent les participations des autres partenaires du projet.

#### ➤ **Fonctionnement : 104 500 €**

Dans le cadre de la poursuite du projet SIGRS 2011/2014 jusqu'en juin 2014, il y a lieu d'inscrire des recettes d'un montant de 104 500 € pour l'exercice 2012.

#### ➤ **Investissement : 9 500 €**

Dans le cadre du projet SIGRS 2011/2014, il y a lieu d'inscrire des recettes pour un montant de 9 500 € pour l'année 2012.

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

☞ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2012 pour la politique F01 "Aménagement du Territoire" :

- En fonctionnement : une autorisation d'engagement de 68 800 € et des crédits de paiement à hauteur de 399 000 €.
- En investissement : une autorisation de programme de 70 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 75 000 €.

☞ d'inscrire 114 000 € au titre des recettes.

Soit :

- **Programme F012 "Coopération transfrontalière et européenne"**

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 68 800 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 305 200 €.

- **Programme F014 "Coopération internationale"**

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 71 100 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 70 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 60 000 €.

• **Programme F015 "Prospectives, Aménagement"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 22 700 €.

En investissement :

- des crédits de paiement à hauteur de 15 000 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 104 500 €.

En investissement :

- des crédits de paiement à hauteur de 9 500 €.

↳ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés,
- le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER